

XCVIII.

Le Prince d'Orange à Wesenbeke. Quelques-uns des bandes des ordonnances l'ayant assuré de leur bonne volonté, le Prince prie Wesenbeke de s'informer s'il n'y ait quelque trahison ou autre malice cy dessous caché. Il faut se renseigner sur l'état d'Utrecht et rapporter au Prince le discours de ceux qui viendront se concerter avec lui des affaires du Lion. Bodleian libr. Ms. St. Amand 4 fol. 13.

1571, le 23^e Février.

Wesenbeke, J'ay par le Seigneur de Ste. Aldegonde receu trois voz lettres, la première datée du XXIX^e du mois passé, la seconde du troisieme du présent et la troisieme du V^je de ce mois. Et veu par les discours d'icelles plusieurs et diverses advertences que me faictes allendroict des affaires communes, suyvant qu'elles vous sont venues d'aultrepart sur toutes lesquelles toutesfois, ne m'empescheray icy vous respondre particulièrement, le remectant à aultre opportunité. Bien vous diray quant à ce que par celle dudict V^je de ce mois, et aultre vostre précédente du XXV^je du passé vous me dictes de l'affection que samblent porter à ces affaires, et à moy ceulx des bendes des ordonnances au Pays Bas ou du moins aucuns d'eulx, j'ay après avoir miz ce poinct de plus prez en considération assez cognu le bien et advancement que cela pourroit apporter ausdicts affaires quant ceulx desdicts bendes se voudroyent de fait et à bon esciense employer et acquitter de leur serment, et de l'obligation qu'ilz ont à la prospérité de leur patrie. Mais me souvenant d'aultrepart ce que parci devant l'on m'avoit fait entendre d'eulx sur ce mesme poinct, et l'assurance qu'on me bailloyt de leur affection suyvant quoy je les avoys aussi fait solliciter tant par escript que aultrement de vouloir avecq moy entendre à la restitution de la patrie en sa première liberté, espérant du moins que quand ilz me verroyent

en campagne, ilz ne fauldroyent à leur debvoir. Par l'effect toutesfois se descouvroit bien le contraire, quand ayantz si belle occasion ilz ne firent aucun samblant d'eulx bouger. Je ne voys partant sur quel fondement l'on pourroit à présent bastir en cest endroit, vou mesmement que je ne me puis apperchepvoir que culx ou aultres dudict pays facent maintenant aucune aultre démonstration, quelques frivoletesz et bourdes que puis aucuns jours ença l'on m'ayt voulu faire entendre. Ne vuellant toutesfois rejeter du tout cest advertissement, et afin qu'on ne me puisse inculper d'avoir mis en arrière aucune occasion qui pourroit servir au bien de ces affaires ainsi que je n'ay fait jusques à présent, je seray bien content que mandez pardevers vous ceulx qui ont miz cecy en avant pour entendre leur intention et estre informé des moiens qu'ilz proposent et d'aultres particularitez qu'ilz voudront dire sur ce que dessus, prenant tousjours bon regard à la qualité de ceulx qui s'en veulent mesler. Et que devant qu'entamer aucune chose je puisse avoir quelque assurance d'eulx par signature ou autrement, sans trop s'arrester au dire d'ung ou deux seulz lesquelz encoires qu'ilz pourroyent avoir l'affection et zèle entier, n'auront toutesfois par après le moyen d'accomplir leurs promesses, comme non sans regret l'on voyt estre advenu par ceulx que vous m'avez fait entendre avoir si grans moiens, et aussi qu'on voye s'yl n'y a nulle trahison ou aultre malice cy dessoubz caché, m'advertissant par après de ce que vous en aurez trouvé, pour y prendre advis plus ample.

Que alors aussy s'yl vient à propos me pourrez de mesme adviser en quel estat sont les affaires de Proserpina et s'ilz continuent encoires en leur première volonté et affection laquelle vous m'avez aultresfois fait entendre.

Comme aussi j'attendray de veoir le discours que vous voudront faire ceulx qui de nouveau vuellent communiquer avecq vous des affaires du lion, oires que je voys assez qu'il n'y fault pas faire grand estat, voyant le maigre debvoir qu'ilz y ont fait jusques à maintenant.

J'ay aussy receu et veu le compte, que m'avez envoyé des deniers par vous receuz, lequel je feray plus amplement visiter avecq opportunité. Priant Dieu ce pendant pour fin de ceste vous avoir en sa sainte garde. Escript à Dillenberch ce XXij^e jour de Febvrier 1571.

Vostre bon amy
GUILLAUME DE NASSAU.

*A Mre Jacques de Wesenbeke
docteur en droict.*

R. 10 Martij 1571. Essenn Respondi 11^l.

